

**DEPARTEMENT**  
**des Côtes d'Armor**  
**Arrondissement de**  
**Saint-Brieuc**

## **Commune de JUGON-LES-LACS** **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 juillet 2025**

L'an, deux mille vingt-cinq, le dix juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le quatre juillet, s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

**PRESENTS** : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Thierry LEBOUCHER, M. Denis KEURMEUR

**POUVOIRS** : Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR  
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à Mme Natacha CARRO  
M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN  
M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC  
Mme Marie-Sergine BEZARD a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

**Absent** : M. Pierre AUVRET

**Secrétaire de séance** : M. Robert LEBLANC

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 17 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

### **-2025-76 DIVERS DEVIS**

Plusieurs devis sont présentés :

-devis pour la peinture des boiseries de l'église de Dolo est présenté : SARL POIDEVIN : **3 560.90 € HT**

-devis de réfection de Voirie rue de Penhièvre et St Igneuc : entreprise Eurovia : **2 031 € HT**

-devis de la Société FOUCHER pour permettre la reprise de concessions dans les cimetières de la commune (avec enlèvement des monuments, dalles, fourniture reliquaire...) : **24 179.17 € HT**. La facturation sera faite au réel des travaux exécutés.

-Avenant marché Voirie Lot Boutard pour la réfection du chemin piétonnier et le remplacement de tampons eaux usées **5 920 € HT** (soit 2.1% du montant du marché initial de la Société Colas de 295 052.10 € HT).

-Participation financière au reboisement du Petit Etang : estimatif réalisé par le service environnement de la Communauté d'Agglomération de Lamballe Terre & Mer : **5 985 € HT** sur 29 926 € HT soit 20 % du coût total, 23 941 € (80 %) reste à la charge de LTM.

**AVIS DE LA COMMISSION** : la commission donne son accord aux devis présentés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord aux devis présentés ci-dessus et autorise M. le Maire ou son représentant à signer Ces devis.

Le secrétaire de séance, M. Robert LEBLANC



Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire, Eric MOISAN

